

CONSEIL MUNICIPAL

du 29 MARS 2023

PROCÈS VERBAL

Présents BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikael, BABOLAT Stéphanie, CHEVALIER Anne-Laure, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 FEVRIER 2023 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Devis
- Budgets
- Subventions
- Bois
- Fond de concours
- Convention CCPA
- Points divers :
 - o Ecole
 - o Urbanisme
 - o Commission électorale
 - o Agenda prochaines dates du conseil

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

2. École

a) Bilan financier

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement financier du projet école

b) Devis nouvelle école

L'électroménager financé comprendra : un four 366 €, un frigo 475 € et des plaques électriques 455 €.

Concernant le mobilier le montant des meubles Manutan s'élèvera à 5 218,23 € et celui des meubles Wesco sera de 2301,08 € HT.

Présentation des devis pour l'équipement en extincteurs sera validé au prochain conseil, des devis sont encore en attente de réception.

Le CPI du village fait don d'un des défibrillateurs du centre.

c) Extérieurs de l'école

La décision de lasurer les boiseries extérieures du bâtiment de l'école avec la couleur chêne clair a été prise afin de garder l'aspect naturel du bois en le protégeant des rayons ultraviolets et de l'humidité.

Un écusson officiel avec la devise de la République qui portera le nom *Ecole de Lonas* a été choisi. Il sera placé à côté de la porte d'entrée de l'école son montant s'élevant à 69 € TTC.

Une enseigne *Ecole de Lonas*, créée par Josette et réalisée par Maël ornera la façade du bâtiment. Différents types d'écritures avaient été proposés. Le conseil a fait son choix.

3. Subventions 2023

Cette année, cinq subventions seront versées par la commune.

Les associations concernées sont :

- Enfant 'Ain, qui a pour objectif d'offrir des moments d'évasion aux enfants et adolescents ainsi qu'à leur famille qui, lors de périodes difficiles dues à la maladie, ont besoin de réconfort et d'échapper à leur quotidien (150 €)
- Association Sportive du Collège de Briord (200€)
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Bords du Rhône, qui a pour mission de transmettre à des jeunes, filles et garçons, les bases de la profession de sapeur-pompier (150 €)
- Restau du Cœur (100 €)

- Collège de Briord, convention médicale 1er degré : 1 euro/enfant

4. Contrôle des poteaux incendie

Suite au devis l'entreprise Sodeval viendra procéder au contrôle des 15 poteaux incendie de la commune.

5. Offre fibre

Des précisions ont été demandées pour le choix du service de télécommunication. Le choix sera réalisé lors du prochain conseil.

6. Passage en LED

La CCPA ayant lancé un dispositif exceptionnel pour financer l'installation de luminaires en LED au sein des bâtiments communaux. Après consultation de 3 entreprises, le conseil municipal choisit l'entreprise TGLEC afin de procéder au changement pour un total de 6705 € HT et valide le plan de financement pour la demande de subvention et signature de la convention.

7. Fonds de concours CCPA

Les devis pour la création d'un mur au cimetière et la réfection du mur de la cure et du monument aux morts étant validé au dernier conseil.

Il est décidé de valider les plans de financement avec demande de financement comme suit :

Fonds de concours restant 4 327 € pour les murs de la cure et du cimetière

Fonds de concours petit patrimoine 1770,08 € pour le monument aux morts.

8. Devis

a) Travaux chemins

3 entreprises ont été consultées pour la réfection des chemins communaux.

L'entreprise Y. Mégret est choisie pour réaliser ces travaux.

b) Toiture CPI

Des devis pour la réfection de la toiture du CPINI ont été réalisés, aucun choix n'a été pris lors du conseil.

c) Travaux ONF

Le programme des travaux 2023 est présenté au conseil.

Les travaux sur le chemin seront réalisés dans le plan de travaux chemins réalisé par la commune.

Les travaux de bornage et pose des plaques de limites pour un montant de 1 410 € HT ne sont pas validés.

9. Compteurs

Les compteurs seront désormais relevés deux fois par an, en mars et en septembre. La facturation en revanche ne se fera qu'en une fois. Un mot sur Illiwap sera envoyé aux habitants.

Des devis seront réalisés pour la sortie des compteurs des habitations, modification de la colonne d'alimentation de l'impasse du traversier, renouvellement des compteurs de plus de 15 ans et branchement des nouvelles futures habitations.

Un prévisionnel des travaux est présenté avec un compte de trésorerie pour l'ensemble du mandat.

10. Bois

Le prix de retrait pour la vente de bois de chauffage du 6 avril est de 3500 €.

11. Taxes locales

Le montant des taxes locales se voit inchangé pour cette année.

12. Fongibilité

Le passage à la nomenclature M57 du budget principal, permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

13. Budgets

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des présents les différents budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	366 742,89
	INVESTISSEMENT	1 130 756,76
SERVICE « Eau »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	34 734,97
	INVESTISSEMENT	105 066,63
SERVICE « Assainissement »	(Equilibré en Recettes et en dépenses)	
	FONCTIONNEMENT	24 950,92
	INVESTISSEMENT	13 543,14

14. Urbanisme

Déclaration préalable de travaux : changement des fenêtres a été déposée par VETTARD Marc, le conseil valide.

Permis de construire OLLIER Julien et DURAND Manon : validation suite aux pièces complémentaires

15. Demande de formation

Mme Bayle Anne-Laure souhaite réaliser une formation en octobre, le conseil prend acte.

16. La location de la salle des fêtes

La mise en location de la salle des fêtes sera suspendue du 18/03 au 29/04 minimum afin de permettre le stockage des différents meubles destinés à la nouvelle école.

17. Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Le tirage au sort effectué a décidé :

Délégué titulaire au tribunal de grande instance : Jean-Jacques MONDON
Suppléante : Emilie GIRAUD

Déléguée titulaire de l'administration : Nicole FOLLINET
Suppléant : Gérard VANNET

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 4 mai